

CONSEIL MUNICIPAL DE MARLHES

LE 6 SEPTEMBRE 2017 - COMPTE RENDU

PRESENTS : DROIN Anne ; MEJEAN Henri ; BONY Catherine ; SEUX Vincent ; THIERS Kenza ; FORISSIER Jean-Isidore ; EPALLE Daniel ; BRUNON Muriel ; DEFOURS Roger ; MOUNIER Catherine ; EPALLE François ; DOURRET Josselin.

ABSENTS EXCUSES : DALMAS Martine – pouvoir à MEJEAN Henri

DURIEU Antonin – pouvoir à BONY Catherine

CHORAIN Claudie – pouvoir à EPALLE Daniel

SECRETAIRE : SEUX Vincent

Pour commencer, le conseil municipal approuve le compte rendu du 12 / 07 / 2017.

TRAVAUX : CHOIX DES ENTREPRISES ET AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE

1- Extension de la maison de santé (cabinet psychologue et kinésithérapeute):

Un résumé du déroulement des actions qui ont été entreprises pour finaliser l'appel d'offres est fait aux conseillers : lots infructueux, négociation avec les fournisseurs, flochage non réalisé...

LOTS – CORPS D'ETATS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT € HT
Lot n°1 – Démolition - Maçonnerie	ROYER	8 777.00 €
Lot n°2 – Flochage	/ SANS SUITE /	/
Lot n°3 – Plâtrerie – Peinture – Plafond	NM BATI	32 087.30 €
Lot n°4 – Menuiserie exter & inter	LARDON	31 275.08 €
Lot n°5 – Revêtement de sols - Faïences	TAPIS	10 947.04 €
Lot n°6 – Plomberie chauffage	EUROTHERM	39 200.00 €
Lot n°7 - Electricité	JOUBERT	18 727.27 €
MONTANT TOTAL HT		141 013.69 €

Kenza THIERS et Anne DROIN se retirent de la salle pour le vote

Les montants des subventions sont rappelés: 20% FNADT, 20% DETR et 30% de la région. Un courrier a été envoyé au département mais nous n'avons pas de retour pour l'instant.

Roger DEFOURS nous fait remarquer qu'un artisan de Marlhès a répondu à l'appel d'offres et qu'il n'a pas été retenu ; il demande alors des compléments d'information. Cet artisan a reçu un courrier d'Anne DROIN et a eu Antonin DURIEU au téléphone pour lui expliquer la décision : n'ayant pas répondu à l'ensemble des critères, son offre n'était pas comparable.

Catherine BONY souhaite un éclaircissement sur une phrase qui a été prononcée : « Nous dépassons l'estimatif mais nous restons dans le budget ». Nous n'avons pas besoin de faire d'emprunt.

Le conseil municipal **approuve** le choix de la commission d'appel d'offres par 11 votes pour, 1 abstention et 1 contre.

2- Travaux pour l'alimentation en eau potable des hameaux de Beaudier, Les Granges et Le Suc du Rondet :

La commission d'appel d'offres explique ses choix et souhaite retenir la société Mazet avec une offre à 63 372€ HT. Pour information, le budget prévu était de 80 000€.

Le conseil municipal **approuve** le choix de la commission d'appel d'offres à l'unanimité.

DELIBERATIONS : IRVE (INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES)

1- Adhésion à la compétence gratuite :

Madame le Maire présente une délibération pour l'adhésion à la compétence IRVE. L'adhésion à cette compétence gratuite, est prise pour 6 ans à compter du 10/09/2017, renouvelable par décision expresse de la commune par analogie avec les autres compétences optionnelles mise en place par le SIEL.

2- Approbation du montant des travaux:

Pour information, une subvention de 50% de l'ANEM est allouée pour un montant maximum de dépenses de 13 000€.

Détail	Montant HT	% - PU	Participation travaux commune
Fourniture IRVE	4 700 €	50%	2 350 €
Pose IRVE	4 450 €	50%	2 225 €
Raccordement électrique	1 123 €	50%	562 €
Raccordement télécom	1 650 €	50%	825 €
TOTAL	11 923 €		5 962 €

Le conseil municipal **approuve** ces 2 délibérations à l'unanimité.

VOIRIE 2017 :

Madame le Maire rappelle les projets de travaux du programme Voirie 2017 selon 3 rubriques: Le Guénard, Joubert (accès à la maison POZZERA) et la Voie Communale n°6 entre le Refouvelet et la limite de la Haute-Loire.

Elle fait part que suite à l'appel à la concurrence de type **Marché A Procédure Adaptée**, il s'est

avéré que l'Entreprise Vivaraise de Travaux Publics (EVTP) de Bourg Lès Valence a présenté une offre globale de 123 189,70 € H.T. correspondant à l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au vu des conditions météorologiques, les ordres de services pourront être modulés et pourront être reportés au Printemps 2018.

Le conseil municipal **approuve** le choix de l'entreprise à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES MONTS DU PILAT

1- Modification des statuts

Suite à la délibération de la Communauté de Communes des Monts du Pilat du 27 Juin 2017, il est proposé de modifier les statuts de la CCMP en intégrant la compétence obligatoire « 3- **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations » et la compétence facultative «15 - Protection et mise en valeur de l'environnement ». C'est une compétence qui remonte à la CCMP suite à la loi NOTRe.

Le conseil municipal **approuve** cette délibération à l'unanimité.

2- Constitution de la commission « réseau de lecture publique » : désignation des délégués :

Il est nécessaire pour la CCMP d'avoir un délégué parmi les conseillers municipaux de Marlhes.

Martine DALMAS accepte de suppléer Anne DROIN pour cette commission.

DECISIONS MODIFICATIVES

1- Budget Maison médicale : Virements de crédits

Vu l'importance des appels de fonds de la part du SIEL sur les consommations de chauffage et l'augmentation du prix d'achat du m² lié à l'isolation par l'extérieur du bâtiment, il est demandé au conseil de voter 2 virements de crédits sur le budget MAISON MEDICALE de l'exercice 2017.

COMPTES DEPENSE et RECETTE DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT € HT
D 011	60621	Combustibles	+5000€
R 70	70878	Remboursements de frais	+5000€

Pour information, la ligne « combustibles » correspond au chauffage.

Les appels de fonds trimestriels paraissent importants mais nous espérons une régularisation en fin d'année. Il sera demandé à ce que le SIEL fasse des relevés plus fréquents afin de pouvoir ajuster les montants.

COMPTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	NATURE	MONTANT € HT
D 21	2115	17001	Acquisition local	+10000€
D 23	2313	17001	Construction	-10000€

Le conseil municipal **approuve** ces décisions modificatives à l'unanimité.

2- Budget Eau : Virement de crédits

Afin de régler la redevance due à l'Agence de l'Eau, il est demandé de procéder au virement de crédits sur le budget EAU de l'exercice 2017.

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT € HT
D011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	-1800€
D014	701249	Redevance agence de l'eau	+1800€

Le conseil municipal **approuve** cette modification à l'unanimité.

DIVERS :

1- Devis complémentaire pour le renouvellement de la conduite AEP Le Tracollet :

Henri MEJEAN donne l'information qu'il convient d'ajouter 2 compteurs d'eau dans le cadre des travaux du Tracollet. Les employés municipaux ont en effet besoin de ces compteurs pour détecter plus rapidement les fuites sur notre réseau.

Un devis de la société TPJ comprenant 2 compteurs et 2 regards préfabriqués en béton les abritant, s'élève à 8 436 € HT après négociation. Le conseil municipal approuve le montant du devis négocié.

2- Malfaçon de la COLAS sur le goudron devant la salle de spectacles :

Anne DROIN explique le différend entre la COLAS et la commune sur l'allée goudronnée qui relie la place du village à la salle de spectacles. Afin de traiter le problème, la COLAS propose un devis de 12 247.20 € HT dont 30% serait à la charge de la commune.

Le conseil trouve que c'est trop onéreux. Il est demandé à Anne DROIN de négocier pour une intervention gracieuse ou de ne pas faire de travaux dans l'immédiat (attendre un projet concernant la place du village qui comprendra cette allée).